



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2016**

**DATE DE
CONVOCACTION**

23 Juin 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 11
ABSENTS : 08
QUORUM : 10
PROCURATION : 02

**DELIBERATION N°25/2016/MT
Charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion CACL-PLIE**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-NEUF JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. **Patrick LECANTE**, Maire
M. **Patrick LABEAU**, 1^{er} Adjoint
Mme **Marcelline POPO**, 2^{ème} Adjointe
M. **Brice SEPHO**, 3^{ème} Adjoint
Mme **Liliane DAUPHIN**, 4^{ème} Adjointe
M. **Jean-Yves TARCY**, 5^{ème} Adjoint
M. **Vincent MAYEN**, Conseiller
Mme **Rosaline CAMILLE SIDIBÉ**, Conseillère
Mme **Eldha SAMEDI**, Conseillère
M. **Joseph Michel FEVRY**, Conseiller
M. **Thierry MARIE-CLAIRE**, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : Mme **Valérie BATAILLIE**, Conseillère
Mme **Marie-Claude LACROIX PINSON**, Conseillère
M. **Donel DUCCE**, Conseiller
Mme **Isabelle AUBIN**, Conseillère
Mme **Marlène MONTET**, Conseillère
Mme **Eléonore JOHANNES**, Conseillère

ABSENTS : M. **Christian PORTHOS**, Conseiller
M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller



Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.
Madame **Isabelle AUBIN** a donné procuration à Madame **Liliane DAUPHIN**.

Délibération n°25/2016/MT
Charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion CACL-PLIE

Le 25 Avril 2016 à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, s'est tenue une réunion technique relative à la clause d'insertion et aux objectifs de la charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion de travail. Suite à ce travail de concertation avec les référents communaux à la clause de l'insertion, un projet de charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion nous a été soumis.

Cette charte intercommunale aurait pour objectif de :

- Utiliser la commande publique comme levier en termes d'insertion professionnelle ;
- Promouvoir l'insertion professionnelle et la qualification ;
- Créer des relations partenariales et mettre en place une dynamique territoriale ;
- Favoriser la responsabilité sociale des entreprises ;
- Harmoniser l'action d'insertion sur le territoire ;
- Conforter la cohésion sociale.

Dans ce cadre, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) serait un guichet unique territorial.

Afin de permettre la signature de la charte, par l'ensemble des Communes membres de la CACL (Montsinéry-Tonnégrande, Roura, Macouria, Matoury, Cayenne et Rémire-Montjoly), la CACL et le PLIE, au cours de la première quinzaine du mois de juillet 2016, il nous est demandé de délibérer.

La commission communale « Développement Economique, Nouvelles Technologies et Communication », réunie le jeudi 23 Juin 2016, a émis un avis favorable à la charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion CACL-PLIE.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Valider le projet de charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion CACL-PLIE ;
- Autoriser le Maire à signer la charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion CACL-PLIE ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n°25/MT/2016 de Monsieur le Maire portant sur la charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion CACL-PLIE ;

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: VALIDE le projet de charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion CACL-PLIE.

Article 2: AUTORISE le Maire à signer la charte intercommunale pour l'emploi et l'insertion CACL-PLIE.

Article 3: AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

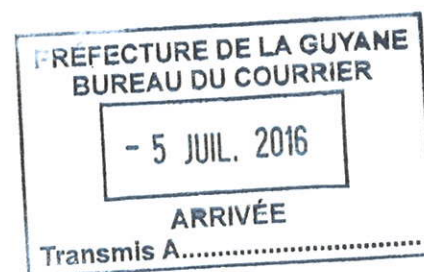
ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	13	dont procuration(s)	02
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00



Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le : 07 JUL. 2016